

## RÈGLEMENTS RCA06 210012-5 ET RCA10 210012-4

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 juin 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

### **Règlement RCA06 210012-5**

**Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun (RCA06 210012)**

### **Règlement RCA10 210012-4**

**Règlement modifiant le Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs (RCA10 210012)**

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie desdits règlements est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 10 juin 2015

Caroline Fisette, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

**Informations : 514 765-7100 poste 7304**